

APPRENTISSAGE

FORMATION CONTINUE



CENTRE DE
FORMATION
CHATEAUFARINE

CAP AGRICOLE JARDINIER PAYSAGISTE

Arrêté de création du 10 juin 2015

QUELS MÉTIERS ?

- ◆ Agent / Agente d'entretien des parcs et jardins
- ◆ Aide jardinier / jardinière
- ◆ Jardinier / Jardinière
- ◆ Jardinier / Jardinière d'espaces verts
- ◆ Jardinier / Jardinière paysagiste
- ◆ Manœuvre des espaces verts
- ◆ Ouvrier / Ouvrière d'entretien des espaces verts
- ◆ Ouvrier / Ouvrière des espaces verts
- ◆ Ouvrier / Ouvrière du paysage
- ◆ Ouvrier / Ouvrière paysagiste

POURSUITE D'ÉTUDES

- ◆ BP AP : Brevet Professionnel Aménagements Paysagers
- ◆ BAC Pro AP : Aménagements Paysagers

PUBLIC CONCERNÉ & CONDITIONS D'ADMISSION

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
Candidats de 16 à 29 ans révolus* ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel. Candidats ayant terminé la classe de 3 ^{ème} et atteignant l'âge de 15 ans avant le 31 décembre. <i>*Limite d'âge non applicable dans certains cas (art. L6222-2 du Code du travail)</i>	Candidats engagés dans la vie professionnelle ou demandeurs d'emploi.

ORGANISATION de la FORMATION

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
Formation de septembre à mai, avec des alternances entre le centre de formation et l'entreprise	
Durée : 2 ans en présentiel Par année : 12 semaines au centre (400h), 40 semaines en entreprise dont 5 semaines de congés payés.	Durée : 1 an en présentiel Centre de formation : 24 semaines (800 h) Entreprise : 12 semaines (420 h)
Rémunération assurée par l'employeur, comprise entre 27% et 100% du SMIC selon l'âge et l'année de formation de l'apprenant.	Rémunération : selon la situation du candidat, le coût de formation peut être pris en charge en partie ou en totalité par la Région (AIQ), France Travail, Transition Pro, le CPF, ou les organismes concernés en fonction de la réglementation et des dispositifs en vigueur.

FICHE RNCP 38386

NIVEAU 3

Délivré par le Ministère de
l'Agriculture et de la
Souveraineté Alimentaire



INSCRIPTION & ADMISSION :

SUR DOSSIER ET
ENTRETIEN INDIVIDUEL
PERMETTANT
D'ÉVALUER
LA MOTIVATION
ET LE PROJET
PROFESSIONNEL



RÉSULTATS





OBJECTIFS

- ◆ Aménager et entretenir les jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés,
- ◆ Réaliser les travaux liés à la plantation des végétaux, l'engazonnement et la mise en place d'infrastructures,
- ◆ Assurer la maintenance des aménagements et des espaces végétalisés et l'entretien des matériels utilisés.

L'apprentissage permet d'acquérir un bon niveau de pratiques professionnelles et facilite l'insertion dans la filière.

Le CAPa Jardinier Paysagiste met à disposition des employeurs des personnels opérationnels sur le terrain, capables de réaliser des travaux paysagers en autonomie.

CONTENU de FORMATION

Capacité générales

- CG1- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux.
 CG2- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle favorisant son équilibre personnel.
 CG3- Interagir avec son environnement social.

Capacités professionnelles

- CP4. Réaliser en sécurité des travaux d'entretien.
 CP5. Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager.
 CP6. Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements.
 CP7. S'adapter à des enjeux professionnels locaux.

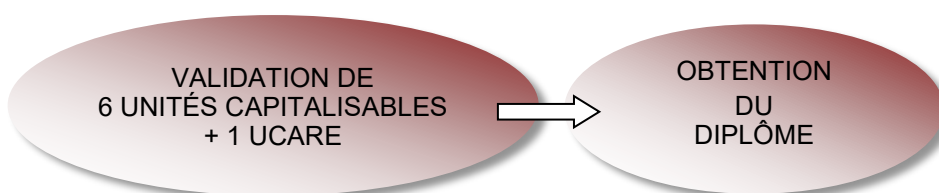
Possibilité de parcours de formation individualisée après évaluation des acquis professionnels et scolaires.



POSSIBILITÉ DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT SUR DEMANDE



ÉVALUATION - VALIDATION



TARIF
 APPRENTISSAGE :
 FINANCEMENT PAR LES
 OPCO.

FORMATION CONTINUE :
 SUR DEMANDE.

CFAA du Doubs
 CFPPA de Chateaufarine
 10 rue François Villon
 25000 Besançon
 Tél : 03 81 41 96 40
 cfa.doubs@educagri.fr
 cfppa.chateaufarine@educagri.fr
 chateaufarine.educagri.fr



Responsable de formation :
 Valérie Copchard
 valerie.copchard@educagri.fr

Pour les personnes en situation de handicap, contacter :
 refhandi.chateaufarine@educagri.fr



COFINANCÉ
 PAR L'UNION
 EUROPÉENNE

